

Gerzat, le 19 septembre 2019

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 SEPTEMBRE 2019

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Jean ALBISETTI, Maire. Mme Nathalie FOUR est désignée en qualité de secrétaire de séance, à l'unanimité. Après approbation, à l'unanimité, du compte rendu du Conseil Municipal du 1^{er} juillet 2019, l'ordre du jour a été adopté par 31 voix pour et 1 contre.

Admission en non-valeur et créances éteintes :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a accepté l'admission en non-valeur des titres émis sur le budget principal pour un montant de 395,52€ et a accepté le mandatement de la créance au compte 6542 pour un total de 39€.

Convention d'occupation temporaire :

Le Conseil Municipal, par 29 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions, a décidé d'autoriser Monsieur Le Maire à signer la convention d'occupation temporaire, avec la SARL Roxane : Kizou Aventure, pour l'installation et l'exploitation d'un parc de jeux indoor, au Gymnase Fournier.

Convention avec le SIEG:

Dans le cadre du programme de travaux d'éclairage public 2019 avec le SIEG, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé de valider le projet d'éclairage du Carré des Combattants au cimetière pour un montant de 3 510€ et a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

Décision modificative n°3:

Pour faire suite aux besoins intervenus en cours d'année, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a accepté les modifications de crédits en fonctionnement pour 5000€ et des ajustements neutres financièrement en section d'investissement.

Subvention exceptionnelle BMX:

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé d'attribuer à l'association Gerzat Arverne BMX une subvention exceptionnelle de 800€ pour les frais liés à deux compétitions.

Remise de pénalités au comptable :

La collectivité n'ayant subi aucun préjudice financier résultant de l'erreur du comptable, le Conseil Municipal a décidé, par 29 voix pour et 3 abstentions, d'accorder la remise gracieuse totale du débet soit la somme de 4840,38€.

Gratifications stagiaires:

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé de verser, une gratification de 250€ à deux étudiantes stagiaires accueillies au sein du service culturel.

Modification du tableau des effectifs :

Suite à la réussite d'un concours, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé la modification suivante au tableau des effectifs à compter du 1er octobre 2019 :

CRÉATION SUPPRESSION	
1 poste d'assistant d'enseignement artistique	1 poste d'assistant d'enseignement artistique
principal 2ème classe - 2h45 hebdomadaires	contractuel - 2h45 hebdomadaires

Recours au contrat d'apprentissage :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé de recourir au contrat d'apprentissage dans les conditions suivantes :

Service d'accueil	Diplôme préparé	Durée de la formation
Ateliers municipaux	CAP maintenance des véhicules automobiles	2 ans

Créations de postes :

Dans le cadre du Parcours Emploi Compétences, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé la création de trois postes :

- Adjoint Administratif à l'Office Municipal du Sport durée hebdomadaire de 23h,
- Adjoint Technique au Service de Restauration Municipale durée hebdomadaire de 35h,
- Adjoint d'Animation au Service Municipal Enfance Jeunesse durée hebdomadaire de 20h,

Et a autorisé Monsieur le Maire à signer les conventions avec Pôle Emploi.

Ecole de Musique - Mise à jour du tableau des effectifs :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé de mettre à jour le tableau des effectifs de l'école municipale de musique pour la rentrée scolaire 2019/2020, comme suit :

- Création de 6 postes d'enseignants contractuels pour les disciplines existantes suivantes :

Saxophone	La rémunération des enseignants est calculée au prorata du nombre
Trompette	d'heures effectuées sur la base du 1er échelon du grade d'Assistant
Guitare basse	d'Enseignement Artistique.
Violon	Le temps complet de ces agents étant de 20 heures hebdomadaires, le
Percussions/trombone	prorata sera effectué sur cette base.
Chorale/harmonie	

Il s'agit d'une simple régularisation qui n'aura aucun impact financier.

Vente commune à M. Chatard :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a donné un avis favorable à la vente de la maison cadastrée BK 1007 pour un montant de 140 000,00€.

<u>Signature de la Convention Intercommunale d'Attribution et avis sur le Plan Partenarial de Gestion et d'Information de la Demande :</u>

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé d'autoriser Monsieur le Maire à signer la Convention Intercommunale d'Attribution (CIA) et a donné un avis favorable au Plan Partenarial de Gestion et d'Information de la Demande (PPGID).

Charte de jumelage avec Cervaro :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a accepté de signer une charte de jumelage et a autorisé Monsieur le Maire à signer cette dernière et tout autre document concernant le jumelage.

<u>Utilisation des salles municipales par les partis politiques :</u>

Afin de permettre le respect du principe d'égalité entre tous les candidats lors de scrutins électoraux, le Conseil Municipal, par 31 voix pour, a accepté les règles suivantes pour chaque parti ou formation politique, candidat à une élection :

	En période électorale et avant le 1 ^{er} tour du scrutin	Entre les 2 tours de scrutin
	1ère utilisation : gratuite	1ére utilisation : gratuite
Salle le Galion	A partir de la 2ème utilisation : tarif appliqué aux associations	
	- grande salle : 750 € par jour	
	- petite salle : 400 € par jour	

Autre salles	Tarifs identiques aux autres utilisateurs	3:
municipales	- salle du Centre Alphonse Daudet :	130 €
illullicipales	- maison des Associations, salle n°3 :	130 €

Modification vente commune à Masson :

Par délibération en date du 6 mai 2019 le Conseil Municipal avait autorisé la vente au profit de Monsieur MASSON de l'immeuble cadastrée BK 1386.

Suite à la demande de M. Masson, le Conseil Municipal, par 30 voix pour, a autorisé la vente au profit de sa société civile SGM, sis 5 avenue de la Gare.

Les modalités de prix restent inchangées.